Une assurance auto voulait analyser le profil Facebook de ses assurés contre des bonus

Une assurance auto voulait analyser le profil Facebook de ses assurés contre des bonus

Selon la manière dont vous écrivez sur Facebook, vous pourriez payer votre assurance auto moins cher, parce qu'elle refléterait votre personnalité et, donc, la manière dont vous roulez. C'est en tout cas l'idée qu'a eu une société d'assurance mais ses plans sont aujourd'hui contrariés.…[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur notre page formations.

Des services de Level 3 interrompus : une nouvelle attaque DDoS Mirai ?

Des services de Level 3 interrompus : une nouvelle attaque DDoS Mirai ?

Une nouvelle portion de l'Internet américain a de nouveau subi des avaries hier, mercredi 2 novembre. En l'occurrence, le réseau de l'opérateur Level 3 Communication a été touché.…[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** en Cybercriminalité et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **Dangers liés à la Cybercriminalité (Arnaques, Piratages…) pour mieux s'en protéger** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Les données biométriques de tous les Français dans un fichier commun. Utile ou risqué ?

Les données biométriques de tous les Français dans un fichier commun. Utile ou risqué ?

Un fichier unique, baptisé « Titres électroniques sécurisés » (TES). Ce fichier a un rôle-clé : rassembler dans une même base de données les données personnelles et biométriques des Français pour la gestion des cartes nationales d'identité et des passeports. Mais il suscite de vives inquiétudes.

À la toute fin du mois d'octobre, le gouvernement a fait publier un décret qui donne le coup d'envoi à la création d'un fichier qui rassemblera les données personnelles et biométriques de la quasi totalité des Français. Destiné aux passeports et aux cartes nationales d'identité, il inquiète par son ampleur et la nature des informations qu'il est amené à recevoir. Nous vous expliquons de quoi il en retourne en quelques questions.

À QUOI ÇA SERT ?

Le fichier en question, dénommé « Titres Électroniques Sécurisés » (TES), a vocation à être une base de données centrale rassemblant des informations personnelles et biométriques relatives aux détenteurs d'un passeport et / ou d'une carte nationale d'identité. Il remplace deux fichiers précédents, l'un pour le passeport l'autre pour la carte nationale d'identité.

QUELLES SONT LES ALTERNATIVES ?

Était-il possible de faire autrement ? Pour la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sans aucun doute. Dans sa délibération, elle évoque un « *composant électronique sécurisé dans la carte nationale d'identité* » qui « *serait de nature à faciliter la lutte contre la fraude documentaire, tout en présentant moins de risques de détournement et d'atteintes au droit au respect de la vie privée* »

Elle ajoute que cette solution, qui n'a pas été censurée par le Conseil constitutionnel quand un précédent texte du même acabit a été présenté sous une autre majorité, « *permettrait de conserver les données biométriques sur un support individuel exclusivement détenu par la personne concernée, qui conserverait donc la maîtrise de ses données, réduisant les risques d'une utilisation à son insu* ».

SUIS-JE DÉJÀ FICHÉ ?

En pratique, oui. Il existe déjà deux fichiers, l'un pour le passeport, l'autre pour la carte nationale d'identité. La nouvelle base de données n'est que le prolongement de ce qui existait déjà. À moins de n'avoir jamais possédé ces titres (ils ne sont pas obligatoires), vous figurez déjà certainement dans ces fichiers. Seuls les enfants en bas âge peuvent y échapper, si aucune demande de titre d'identité n'a été faite.

EST-CE ACTÉ ?

Le système TES existe déjà pour le passeport et, pour les demandes de passeport, le dispositif n'est pas modifié par le décret ; TES est donc actif. Quant aux demandes de cartes, la CNIL nous précise que le nouveau dispositif entrera progressivement en vigueur, selon les arrêtés mentionnés dans le décret ; les empreintes seront prises à partir des dates de ces arrêtés ; le tout doit être finalisé avant le 31 décembre 2018.

POURQUOI C'EST DANGEREUX ?

« *Ce que la technique a fait, la technique peut le défaire* » prévient le sénateur PS Gaëtan Gorce, commissaire de la CNIL, dans une interview à Libération. Aujourd'hui, l'exécutif a pris des dispositions pour éviter certaines dérives (croisement ou remontée de données) et assurer un bon niveau de sécurité, ce que la CNIL reconnaît dans sa délibération. Mais demain ?

Comme nous l'indiquions dans notre sujet, maintenant que la base existe il pourrait bien y avoir un jour la tentation de l'utiliser pour faire de la reconnaissance automatisée des visages avec des caméras de surveillance. Un futur gouvernement, moins scrupuleux sur les questions de libertés publiques, pourrait vouloir l'employer autrement. Après tout, ne sommes-nous pas en guerre contre le terrorisme ?

QU'EN PENSE LA CNIL ?

La CNIL, garante du respect des libertés et de l'équilibre des traitements automatisés de données, fait part de « *plusieurs réserves* » dans sa délibération. Le contournement du législateur est regretté, au regard de « *l'ampleur inégalée de ce traitement et du caractère particulièrement sensible des données qu'il réunira* ». La commission demande une « *évaluation complémentaire du dispositif* ».

QUELS SONT LES RECOURS ?

Le gouvernement ayant fait le choix de passer par un décret, il n'a pas été possible de discuter de la création de ce fichier au cours de son parcours parlementaire s'il avait été présenté sous la forme d'un projet de loi. Interrogé à ce sujet par Libération, le sénateur PS Gaëtan Gorce, commissaire de la CNIL, explique qu'il doit être possible d'attaquer le décret par un recours devant le Conseil d'État

[Article de Numerama]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Le fichage biométrique des Français en 7 questions – Politique – Numerama

---

10 points à connaître sur l’attaques DDoS des États-unis

10 points à connaître sur l’attaques DDoS des États-unis

Le vendredi 21 Octobre, une série d'attaques par déni de service (DDoS) a provoqué une importante perturbation de l'accès aux sites Internet aux États-Unis. Les attaques ont ciblé les serveurs DNS (qui livrent les informations aux bonnes adresses), rendant de nombreux sites inaccessibles pendant plusieurs heures. Parmi eux figurent des sites permettant d'effectuer des achats en ligne, des réseaux sociaux, et d'écouter de la musique.

10 points à connaître sur l'attaque DDoS

ESET dresse un bilan des 10 points à retenir sur cette attaque. En voici un extrait, la version détaillée étant disponible sur WeLiveSecurity (version anglaise).

1. Les attaques ont ciblé la société Dyn, un important fournisseur de serveur DNS utilisé par de grands groupes comme Twitter, Pinterest, Reddit, GitHub, Etsy, Tumblr, Spotify, PayPal, Verizon, Comcast, et le réseau Playstation.
2. Les attaquants ont piraté des milliers d'appareils connectés mal-protégés tels que les routeurs domestiques et les caméras de surveillance, pour former un réseau botnet.
3. L'attaque a été facilitée par la négligence des utilisateurs qui n'ont pas changé le mot de passe par défaut de leurs appareils.
4. L'exploitation d'appareils numériques par un code malveillant peut perturber l'activité économique d'un pays : il est probable que plusieurs millions de dollars de vente ligne soient perdus.
5. De nombreuses personnes malveillantes sont prêtes à nuire à l'activité économique d'un pays au moyen d'un code malveillant, et ce pour de multiples raisons.
6. L'information et l'éducation des utilisateurs sont primordiales.
7. La réduction du nombre d'appareils connectés vulnérables est un objectif réalisable et auquel les entreprises peuvent contribuer. Voici d'ailleurs 4 mesures recommandées par l'US CERT :

• Remplacer tous les mots de passe par défaut par des mots de passe forts ;
• Mettre à jour les objets connectés ;
• Désactiver l'UPnP (universal plug and play) des routeurs sauf en cas d'absolue nécessité ;
• Acheter des objets connectés auprès d'entreprises certifiant de fournir des dispositifs sécurisés.

1. Le code malveillant infectant les routeurs n'est pas nouveau et a déjà été repéré en mai 2015 par les équipe ESET.
2. Les nouvelles générations d'attaques DDos amplifient leur portée dans le fait qu'elles s'appuient sur de nombreux objets connectés.
3. Cette dernière attaque nous montre à quel point un pays peut être vulnérable en cas d'attaque de son système d'informations.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : ESET livre les 10 points à connaître sur l’attaque DDoS – Global Security Mag Online

---

60 millions de Français fichés dans une base de données commune des titres d’identité

60 millions de Français fichés dans une base de données commune des titres d’identité

Un décret publié pendant le pont de la Toussaint officialise la création d'un gigantesque fichier national.
Soixante millions de Français glissés, à l'occasion d'un week-end de pont de la Toussaint, dans une même base de données : un décret paru au Journal officiel dimanche 30 octobre, et repéré par le site NextInpact, officialise la création d'un « traitement de données à caractère personnel commun aux passeports et aux cartes nationales d'identité ». En clair, les données personnelles et biométriques de tous les détenteurs d'une carte d'identité ou d'un passeport seront désormais compilées dans un fichier unique, baptisé « Titres électroniques sécurisés » (TES). Cette base de données remplacera à terme le précédent TES (dédié aux passeports) et le Fichier national de gestion (dédié aux cartes d'identité), combinés dans ce nouveau fichier.

La base de données rassemblera ainsi des informations comme la photo numérisée du visage, les empreintes digitales, la couleur des yeux, les adresses physiques et numériques… Au total, la quasi-totalité des Français y figurera, puisqu'il suffit de détenir ou d'avoir détenu une carte d'identité ou un passeport pour en faire partie – les données sont conservées quinze (pour les passeports) à vingt ans (pour les cartes d'identité)…[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : 60 millions de Français fichés dans une base de données commune des titres d'identité

Six devoirs de cybersécurité pour la rentrée

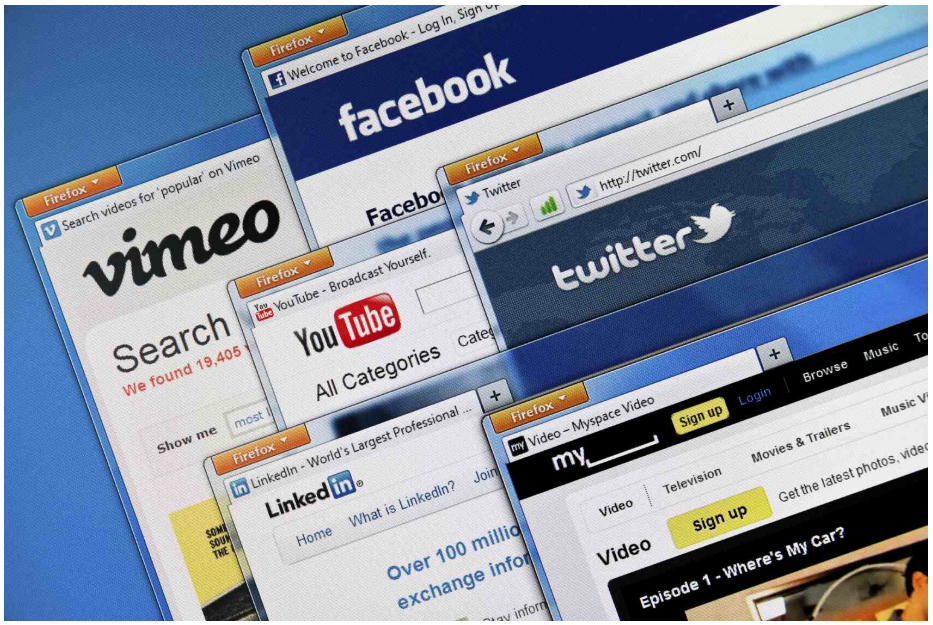

Six devoirs de cybersécurité pour la rentrée

La fin de l'été s'approche, ce qui implique le retour inévitable au travail. Après une période de repos est habituel que revenir à la routine ne soit pas facile, aussi quand il s'agit de mettre en pratique des mesures de sécurité et une précaution à nos dispositifs. Ces habitudes qui devraient déjà être acquises ne doivent pas s'abandonner et si elles n'existent toujours pas, c'est un bon moment pour commencer à se mettre à jour. La firme de sécurité Sophos Iberia propose ces conseils basiques pour une bonne routine de cybersécurité.

Des réseaux sociaux: publics ou privés ? À vous de choisir

Les réseaux sociaux ont déclenché un véritable phénomène international. Tout le monde s'y retrouve. Que l'on soit jeune ou plus vieux, tout le monde y est. Malgré le fait que ces soient des moyens intéressants pour se faire des amis, garder le contact, s'exprimer, partager ses émotions, ils présentent aussi une face cachée qui peut-être négative voire dangereuse car, parfois, **les réseaux sociaux peuvent donner une fausse sensation de sécurité.** Nous pensons que ce que nous publions peut seulement être vu par notre cercle plus proche d'amis, mais cela n'est pas toujours comme ça.

Il est nécessaire de configurer les **options de confidentialité** pour que les publications ne puissent pas être vues par n'importe quelle personne. Beaucoup d'utilisateurs ne comprennent pas cela et toute sa vie digitale est au découvert. Donc, comme première tâche, **accèdez aux options de confidentialité de vos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, et WhatsApp inclus) et décidez ce que vous voulez qu'il soit public**, et quoi est-ce que vous voulez maintenir dans le privé.

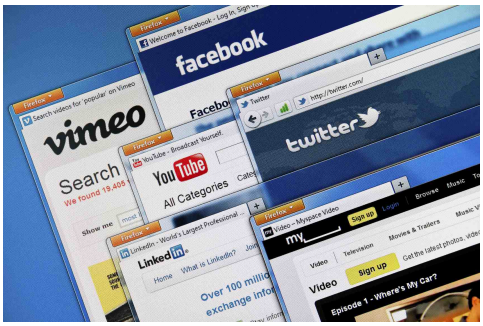

Sélectionnez bien vos contacts

Dans quelques réseaux sociaux, comme Twitter ou Linkedin, **il est habituel d'avoir beaucoup de contacts parmi lesquels nous ne connaissons pas tous personnellement.** Si nous maintenons un contrôle de ce que nous publions, il n'a pas de problème. Si nous sommes des utilisateurs qui partagent informations ou photographies plus personnelles, **nous devons être plus soigneux**: il est recommandable maintenir le profil privé (seulement à la vue des amis), et accepter comme contact seulement les personnes que nous connaissons. **Vous devez aussi penser à ce que vous partagez**, surtout quand il s'agit d'une information sensible comme la localisation.

Les mots de passe: différentes et privées

Il est très habituel entre les utilisateurs avoir un mot de passe unique pour quelques services. Avec la quantité de services que nous utilisons chaque jour, il est normal que nous ne puissions pas nous souvenir de toutes. **Mais il est recommandable avoir différents mots de passe dans chacun des comptes**, puisque **si quelqu'un réussit à accéder à l'une, il pourra accéder au reste.** Vous pouvez utiliser un gérant de mots de passe pour vous faciliter cette tâche.

Avant de déboucher, pensez deux fois

Les décharges, tant à travers des webs comme par courriers électroniques, sont la source de la plupart des infections des équipes, l'essor du ransomware est une bonne preuve de cela. C'est pourquoi, **il faut faire bien attention avant d'accéder à links**, des applications, des annonces ou webs qui peuvent être suspectes. Ah, et **cela ne s'applique pas seulement dans les Pcs aussi dans les smartphones.**

Fermez vos séances

Assurez-vous de fermer les séances de vos comptes quand vous aux dispositifs qui ne sont pas les vôtres, par exemple quand vous utiliserez un ordinateur public ou prêté. **Quelques services, comme Gmail ou Facebook, permettent de fermer les séances ouvertes de forme lointaine**, mais durant le temps qu'elles restent ouvertes et à la vue de n'importent qui **vos données sont exposés.**

Si vous le faites chez vous: pourquoi ne pas le faire en ligne?

Dans la porte de votre maison il y a une serrure: n'est pas? **Au réseau vous devez aussi mettre des empêchements pour que n'importe qui puisse accéder à vos informations**. Il est recommandable d'ajouter un mot de passe à votre ordinateur ou smartphone et aussi un code de déblocage. **Pour quelques utilisateurs il semble inconfortable, mais ces secondes extra peuvent vous éviter beaucoup de problèmes** comme que vos informations privées finissent aux mains étrangères.

…[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Six devoirs de cybersécurité pour la rentrée – Globb Security FR

---

45 % des consommateurs ont été victimes de cybercriminalité. Doit-on s’inquiéter ?

45 % des consommateurs ont été victimes de cybercriminalité. Doit-on s’inquiéter ?

Une nouvelle enquête de MarkMonitor® révèle que 45 % des consommateurs ont été victimes d'une forme quelconque de cybercriminalité, 65 % d'entre eux ayant choisi de ne pas signaler l'incident aux autorités. L'enquête montre également que, parmi ces consommateurs, un sur six a subi des pertes financières consécutives à la fraude en ligne, d'un montant supérieur à 1 100 € pour 20 % des victimes.

Les fausses demandes de réinitialisation des mots de passe des comptes de réseaux sociaux représentent le type de fraude le plus courant (20 % du sous-échantillon), suivies de près par les e-mails qui usurpent l'identité de sociétés légitimes pour solliciter des informations personnelles (17 %).
L'enquête indique que les victimes de cybercriminalité redoutent dorénavant de recourir à des services en ligne. De plus, 21 % d'entre elles se sont déclarées insatisfaites de la marque impliquée. Concernant l'impact des récentes cyberattaques de grande ampleur sur la réputation, 71 % des consommateurs interrogés ont estimé que ces événements nuisaient à la réputation de l'entreprise, 65 % qu'ils entamaient la confiance dans la marque et 53 % que les clients se détourneraient à l'avenir de la marque. Ces résultats soulignent à quel point il est important pour les entreprises de mettre en place une stratégie de protection de la marque.
Opinium, cabinet de recherche marketing, a mené cette enquête auprès de 3 457 consommateurs dans différents pays (Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, France, Italie, Danemark, Espagne, Suède et Pays-Bas) pour évaluer les opinions, les attitudes et les expériences en matière de fraude en ligne, de sécurité et de cybercriminalité.
D'après l'enquête, le consommateur fait davantage confiance aux transactions en ligne lorsqu'elles passent par des canaux bien établis, comme des applications de services bancaires mobiles ou des sites Web de commerce en ligne, respectivement crédités d'un taux de confiance de 52 % et 50 %. Les médias sociaux (16 %) et la publicité sur les réseaux sociaux (14 %) occupent le bas du classement, avec des scores témoignant des doutes des consommateurs sur la capacité de ces canaux à protéger leurs informations personnelles.
L'enquête révèle en outre une nette sensibilisation des consommateurs (87 %) aux dangers des transactions en ligne et aux tactiques employées par les cybercriminels, ce qui les conduit à prendre un certain nombre de précautions sur Internet. Parmi elles, la divulgation d'une quantité limitée d'informations personnelles sur les sites Web de marques connues arrive en tête des réponses (54 %), suivie par la vérification de la présence de la mention https ou du symbole de cadenas dans la barre d'adresse du navigateur (50 %). En revanche, certains concepts échappent encore aux consommateurs, comme le « Dark Web », 37 % admettant ne pas savoir à quoi il sert…[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : MarkMonitor : 45 % des consommateurs ont été victimes de cybercriminalité – Global Security Mag Online

---

Les protections de Windows complètement inefficaces à la technique AtomBombing !

Les protections de Windows complètement inefficaces à la technique AtomBombing !

Des chercheurs en sécurité ont découvert un mécanisme qui exploite une propriété propre à Windows pour en contourner tous les mécanismes de protection.

Une véritable bombe atomique pour l'intégrité de Windows. Une équipe de chercheurs de la société de sécurité israélienne Ensilo déclare avoir trouvé un moyen qui permet à un code malveillant de contourner toutes les barrières de sécurité possibles et inimaginables de l'OS de Microsoft. Et quelle que soit sa version. En l'occurrence, les experts ont effectué leurs travaux sur Windows 10.
La technique, qu'ils ont dénommée « AtomBombing » exploite les « Atom Tables ». Inhérentes au système d'exploitation, ces tables permettent aux applications de stocker les données et y accéder. Elles peuvent aussi être utilisées pour organiser le partage des informations entre les applications. *« Nous avons découvert qu'un attaquant pouvait écrire du code malveillant dans une table atom et forcer un programme légitime à récupérer ce code depuis la table*, explique le responsable de l'équipe de recherche Tal Liberman. *Nous avons également constaté que le programme légitime, maintenant infecté du code malveillant, peut être manipulé pour exécuter ce code. »* De plus amples détails sur la technique d'intrusion sont présentés sur cette page.

Pas de correctif possible

Ce n'est évidemment pas le premier cas connu de technique d'injection de code pour pénétrer le système et affaiblir son intégrité. Mais ces techniques s'appuient généralement sur des vulnérabilités de l'OS et la manipulation de son utilisateur amené, sans en avoir conscience, à déclencher l'exécution d'un code malveillant à travers un programme, comme un navigateur par exemple, pour contourner les barrières de sécurité.
Mais rien de tout cela dans le cas présent. *« AtomBombing est exécuté simplement en utilisant les mécanismes sous-jacents à Windows. Il n'est pas nécessaire d'exploiter les bugs ou les vulnérabilités du système d'exploitation*, assure le chercheur. *Comme la question ne peut être résolue, il n'y a pas de notion de correctif. Ainsi, la réponse pour atténuer [le risque] serait de plonger dans les appels des API et de surveiller les activités malveillantes. »* Autrement dit, pas de correctif possible mais du monitoring système en temps réel en quelque sorte (comme en propose au passage Ensilo). L'autre solution serait que Microsoft modifie l'architecture de Windows. Ce qui n'est pas prévu dans l'immédiat.
Ensilo reste discret – et c'est bien normal – sur la méthode pour injecter le code. A notre sens, l'exécution d'un tel script nécessite soit la complicité involontaire de son utilisateur (ce qui n'est pas nécessairement le plus compliqué), soit l'accès direct à une machine non protégée. En cas de succès, l'AtomBombing fait alors tomber toutes les barrières de protection selon les niveaux de restriction, peut accéder à des données spécifiques, y compris les mots de passe chiffrés, ou encore s'installer dans le navigateur pour en suivre toutes les opérations. Explosif !

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : AtomBombing, le code insensible aux systèmes de protection de Windows

---

Comment vous protéger des Ransomwares ?

Comment vous protéger des Ransomwares ?

Cela n'est pas vraiment un scoop, les ransomwares sont en plein essor depuis quelques années. Comment concrètement protéger les utilisateurs d'un parc informatique contre ceux-ci ?

Il est d'abord crucial de rappeler que les utilisateurs sont le cœur du système d'information, ils en sont les principaux acteurs et représentent ainsi une ressource à protéger, en plus des données qu'ils manipulent et traitent, ils sont également le vecteur principal des attaques et des menaces.
Dans cet article nous allons passer en revu quelques points importants dans le but de protéger ses utilisateurs et son système d'information des infections de malware et notamment des ransomwares.
Pour rappel, un rançongiciel ou ransomware, est un malware (un programme, bout de code) qui va infecter un poste utilisateur, un serveur ou même un système informatique au complet, **pour chiffrer leur contenu de manière non définitive**. L'intérêt du pirate lors du déploiement d'un ransomware est de **prendre en otage les données de l'utilisateur**, qui n'y a plus accès puisqu'elles sont chiffrées. L'infection par un ransomware passe très souvent par l'affichage d'un message à l'utilisateur lui indiquant comment payer sa rançon afin, éventuellement, **d'obtenir une clé de déchiffrement lui permettant de récupérer ses données**.
Voici quelques exemple de ces messages :

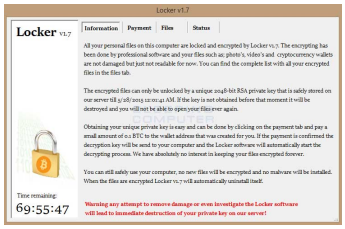

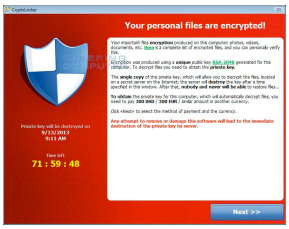

Parmi les ransomwares les plus connus, et il y en a hélas beaucoup ces derniers temps, on retrouve :
• CryptoLocker : Ce cheval de Troie apparu en 2013 générait une pair de clé RSA 2048 bits et chiffrait certains documents en les repérant via leurs extension**s. Le malware demandait une rançon payable en Bitcoin et menaçait de supprimer les données au delà de 3 jours.** Ce délai n'était en réalité mis en place uniquement pour presser l'utilisateur et l'inciter à payer puisque les données étaient toujours récupérables, sous réserve d'en posséder la clé, après ce délai. Les gains de Evgeniy Bogachec, signalé comme responsable du déploiement du ransomware, ont été estimés à 3 millions de dollars.
• CryptoWall : Un cheval de Troie ciblant les OS Windows apparue en 2014, dérivé de CryptoLocker, **il se déployait notamment par l'intermédiaire de bannières publicitaires sur des sites web qui téléchargeaient et exécutaient le code malveillant**. La version 3.0 utilisait un payload écrit en Javascript, envoyé en pièce jointe des mails, qui était déguisé en image pour passer inaperçu auprès des utilisateurs. Environs 1 000 victimes de se ransomware on été constatée par le FBI en juin 2015, les rapports d'infection ont permis d'estimer une perte totale de 18 millions de dollars pour les victimes.
• Locky : Il s'agit d'un des ransomwares les plus actifs en 2016, il utilise le mail comme moyen d'infection avec un document word en pièce jointe. **Ce dernier contient des macros malicieuses et une partie de social engineering cherchant à convaincre les utilisateurs d'activer cette dernière**. La rançon demandée en échange de la clé de déchiffrement est généralement entre 0.5 et 1 bitcoins. Un fait marquant concernant ce ransomware est par exemple cas du Hollywood Presbyterian Medical Center qui a payé 17 000 dollars en bitcoin afin de récupérer ses données après une infection par le ransomware Locky
Il ne s'agit là que des plus connus, bien d'autres existent aujourd'hui.
Le scénario catastrophe est bien entendu celui présenté dans la série Mr Robot, **l'intégralité des postes utilisateurs et serveurs de l'entreprise E-corp se retrouvent infectés par un ransomware** et il est totalement impossible pour les administrateurs du parc informatique de retrouver une quelconque donnée, mis à part les backups restés offline. Ainsi, toutes les données de l'entreprise sont prises en otage.. A ce propos, avez vous des backups offline et mis à jour régulièrement ? 😉
Voici quelques points importants concernant la protection contre les ransomwares :

Garder un système d'information à jour

Qu'il s'agisse de la base anti-virus centralisée, des règles IDS/IPS ou de l'ensemble des applications métier, **les mises à jour permettent dans la plupart des cas d'éviter une infection qui souhaiterait se déployer en exploitant des vulnérabilités connues.** Il est en effet fort dommage d'être infecté par le biais d'une vulnérabilité connue et dont le correctif est disponible et aurait pu être appliqué. Ainsi, il est important d'avoir un processus de mise à jour réactif et bien organisé pour ces différents éléments. **Les anti-virus centralisés sont par exemple une bonne option** car le déploiement de la mise à jour des bases-virales et des signatures est directement intégré pour un déploiement sur tous les postes.
Également, des solutions comme WSUS permettent bien souvent de gérer finement les mises à jour, notamment celles de sécurité, afin d'évaluer l'impact sur une application métier par exemple.

La sensibilisation des utilisateurs

Il s'agit certainement du point le plus important, **à la fois le plus ardu mais aussi le plus efficace**. La sensibilisation de tous les acteurs du SI, et notamment des utilisateurs non technique, permet de mettre en place un comportement et une approche de la sécurité qui peut faire la différence. **Cela passe par des éléments aussi simple que de savoir évaluer la pertinence et la provenance exacte d'un mail reçu**, ainsi que du comportement à adopter en cas de doute. Mais également par des éléments techniques comme la possibilité de voir, dans la configuration par défaut des postes utilisateurs, les extensions de fichier afin d'y repérer un « *.pdf.exe* » par exemple.
La sensibilisation des utilisateurs est souvent **gérée par un l'équipe de sécurité ou les administrateurs systèmes**, cela requiert une compétence réelle en terme de pédagogie et certaines entreprises peuvent faire le choix d'externaliser ce point pour une meilleur efficacité. Pour commencer, il peut être mis en place dans un premier temps la diffusion d'une newsletter « *Informatique et sécurité* » diffusée une fois par mois aux utilisateurs et qui contiendrait les bonnes pratiques à adopter, les risques du moment, etc. Le tout en des termes non technique et de façon succincte pour que la newsletter soit lue.

Les backups

Cela a déjà été évoqué plus haut dans l'article, mais les backups sont votre seul recours en cas d'infection. En effet, même si la rançon est payée, il n'est pas toujours certains que les données soient retrouvées saines et sauves. Ainsi, **il vaut mieux opter pour une rétablissement des sauvegardes.** Dans ce cas, il faut que ces sauvegardes soient le plus à jour possible. Ainsi, il est important de mettre en place un processus de backup efface et régulier. **Ce point ne pose généralement pas de problème aux grandes entreprises qui en sont déjà munies** (qui n'a jamais supprimer un dossier important après une mauvaise manipulation ?), mais les entreprises en pleines croissances peines souvent à le mettre en place avant qu'un incident arrive.
Dans ce cas, il est important d'être proactif. Également, et dans les cas les plus avancés, la mise en place de backup offline est également vital. La fameuse sauvegarde sur cassette est alors une option à mettre en place en cas d'infection globale du SI.

Les filtres anti-spams et l'analyse des mails

Nous l'avons vu en détaillant les principes de fonctionnement de quelques ransomwares, le vecteur de transmission reste généralement le mail. Ainsi, disposer de bons filtres et anti-virus permet d'écarter la menace avant qu'elle n'arrive sur le poste de l'utilisateur.
Des solutions managées en mode SaaS peuvent ainsi être utilisés sans un processus trop lourd de mise en place et d'installation…[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Ransomwares, des actions pour protéger ses utilisateurs – Information Security

---

Piratage de Dyn : l'attaque qui révèle le danger des objets connectés

L'attaque informatique qui a rendu inaccessible vendredi des géants du Web comme PayPal ou Twitter révèle les dangers en matière de sécurité informatique que représente l'engouement actuel pour les objets connectés. Explications.…[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** en Cybercriminalité et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **Dangers liés à la Cybercriminalité (Arnaques, Piratages…) pour mieux s'en**

protéger (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article